

desarmement général. Qui peut après cela, à moins d'être passionnément prévenu en faveur des Genoïs, condamner cet événement, que la nécessité a fait naître malgré nous, sans que nôtre choix y ait eu aucune part? Qui, après avoir parcouru l'histoire de toute cette manœuvre, & l'avoir comparée aux promesses que nous a faites le Comte de Boisseux dans ses Lettres que le Royaume alloit joïr d'une tranquillité & d'une félicité inconnues, peut s'empêcher de comparer sa conduite à . . . . ? Mais venons au Règlement même.

On se dispensera de rapporter ici ce Règlement aussi-bien que les remarques sur les principaux articles qui le composent. Cet exposé nous meneroit trop loin. C'est cependant la teneur de la seconde partie du Manifeste de M<sup>r</sup>. Hyacinthe Pauoli & Lottis Giasserri qui finit de la maniere suivante.

Conclusion  
du Manifeste  
des Sou-  
levés.

Messieurs les Genoïs déguisent la justice de nôtre cause, en représentant faussement dans les Cours de l'Europe, que toute l'Isle de Corse n'est plus engagée dans la revolte : Ils disent que nous sommes desunis entre nous, & pour le persuader aux Têtes Couronnées, ils produisent de fausses attestations, ou des procurations que les Garnisons de leurs Places ont extorquées par la force à quelques petits Districts qui sont les plus exposés, & qui ont été plus menagés que le reste de l'Isle. Ce sont-là les moyens qu'ils employent pour soulever contre nous les esprits de toute l'Europe, quoique nous soyons véritablement du nombre de ces malheureux opprimés, dont chaque Prince est obligé en conscience d'épouser les intérêts & de prendre la défense. Aussi pourrions-nous nous promettre ce bonheur, si les Puissances daignoient jeter un regard propice sur cette Isle, & voir de  
prés